



Modification de cahier des charges par le lotisseur

Par **indyada**, le **07/05/2014** à **10:11**

Bonjour à tous,

Un lotisseur peut-il modifier un cahier des charges et/ou un règlement de lotissement à son bon vouloir, après avoir signé une promesse de vente mais pas encore l'acte authentique ? Le tout depuis près de 10 mois à présent... Je précise d'ailleurs que cette promesse de vente ne comporte aucun délai de livraison de terrain, qui a déjà plusieurs mois de retard évidemment...

Merci et bonne journée à vous.
Stephane.